



Les personnes en
situation de handicap
au travail.

La situation est
en train de changer.

| Cet article est en **langage facile à lire et à comprendre** (non vérifié).



© iStock

Le monde du travail est en train de changer.
C'est une bonne chose pour les personnes en situation de handicap.
Aujourd'hui, il y a plus de possibilités de travailler au Luxembourg.
C'est une bonne évolution.
Certains employeurs veulent aider les personnes
en situation de handicap.
Ils veulent créer de bons emplois pour tout le monde.
Tout le monde doit pouvoir travailler.
Les employeurs rendent les emplois accessibles.
Accessible veut dire :
Les personnes en situation de handicap peuvent travailler
dans de bonnes conditions.
Les personnes avec et sans handicap travaillent ensemble.
Cela s'appelle l'inclusion.



Il existe des aides pour les personnes en situation de handicap qui veulent travailler.

Les entreprises aussi, reçoivent des aides.

Les chefs aussi, reçoivent des aides.

Les chefs s'appellent **employeurs**.

Un **employeur** donne du travail aux gens.

Un **employeur** donne de l'argent en échange du travail.

Un **employeur** peut être une personne ou une entreprise.

Il existe des aides.

Ces aides aident les personnes à travailler.

Mais il y a quand-même des problèmes.

Tout **ne** fonctionne **pas** parfaitement.

Beaucoup d'employeurs **ne** connaissent **pas** encore bien le handicap.

C'est pourquoi beaucoup de gens **n'ont pas** assez d'aide.

Ou bien les besoins **ne** sont **pas** bien compris.

Beaucoup d'employeurs **ne** sont **pas** bien préparés.

Donc beaucoup de personnes en situation de handicap ont souvent des problèmes.

Par exemple, c'est difficile de trouver du travail.

Ou bien on perd son travail.





Il y a d'autres difficultés.

Beaucoup de personnes ont du mal à aller au travail.

Beaucoup d'emplois **ne** sont **pas** accessibles.

Les personnes en situation de handicap **ne** peuvent **pas** bien travailler là.

Pour beaucoup de gens, le travail est important.

Avec un travail, on gagne de l'argent.

Donc on peut vivre de manière autonome. Autonome veut dire qu'on peut se débrouiller tout seul.

C'est important que tout le monde puisse bien travailler ensemble.



© Vitaly Gariev
/ Unsplash



© Mart Production /
Pexels

Il y a une question importante:

- Est-ce que les personnes en situation de handicap reçoivent assez d'aide ?
- Est-ce qu'il y a une vraie inclusion au travail ?

C'est pourquoi on regarde la situation.

Comme ça, on voit ce qu'il y a de bien.

Et on voit ce qu'on peut changer.



Le travail pour les personnes en situation de handicap

Qu'est-ce qu'il est possible de faire ?

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler.

Pour cela, il y a des règles et des aides.

Les personnes en situation de handicap ont un statut spécial.

Statut veut dire :

Une personne a des droits particuliers.

Ces droits aident la personne dans son travail.

Ce statut spécial s'appelle :

Statut du salarié handicapé.

Un salarié est une personne.

La personne travaille pour un employeur.

La personne reçoit de l'argent en échange de son travail.

L'argent s'appelle un salaire.

Le statut donne des avantages.

Des avantages sont des choses qui aident la personne.

Le salarié et l'employeur doivent connaître ces avantages.

Comme cela, le salarié et l'employeur peuvent trouver des solutions ensemble.

Et le travail se passe bien.



Statut du salarié handicapé

Comment obtenir le statut ?

Les personnes en situation de handicap peuvent obtenir le statut de l'**ADEM**.

L'ADEM est l'agence pour l'emploi au Luxembourg.

L'ADEM aide les personnes à trouver du travail.

© Vitaly Gariev /
Unsplash





Comment est-ce qu'on obtient le statut ?

Pour obtenir le statut, il faut le demander.

- On doit remplir des documents.
- On doit montrer des papiers importants.
- Dans les papiers importants, il y a un document du médecin.
Le document explique le handicap de la personne.
Il explique aussi l'aide dont la personne a besoin.

A quoi sert le statut ?

Quand on a le statut :

- On reçoit de l'aide au travail.
- On trouve plus facilement un travail qui convient.
- On a de l'aide pour bien travailler.

Certaines personnes ont peur de demander le statut :

- Elles ont peur d'expliquer leur handicap aux autres.
- Elles ont peur de ce que les autres pensent.
- Elles ont peur de ce que l'employé ou les collègues disent.





Quels sont les avantages pour le salarié ?

Le statut donne des avantages :

- On peut changer les horaires de travail.
- On peut changer le rythme de travail.
- On peut avoir du matériel spécial.

Cela aide le travail de tous les jours.

L'employeur et les collègues sont au courant.

Donc ils comprennent mieux.

On peut plus facilement demander de l'aide.

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

Les employeurs ont aussi des avantages :

- Ils reçoivent de l'argent comme aide.
- Ils peuvent mieux organiser le travail.
- Ils peuvent adapter le lieu de travail.
- Donc les conditions de travail sont meilleures.
- Ils trouvent plus facilement des nouveaux salariés.
- Les salariés travaillent mieux ensemble.
- Il y a plus de respect.
- C'est plus agréable de travailler.





2 possibilités de travailler avec le statut

Les personnes qui ont le statut ont 2 possibilités de travailler :

1. Travail sur le premier marché du travail

On envoie notre candidature à un employeur.

Candidature veut dire : demande pour un travail.

On signe un contrat de travail avec un employeur.

On travaille pour un employeur.

L'employeur peut adapter le travail.



© Charles Deluvio /
Unsplash



© iStock

2. Travail dans un atelier d'inclusion professionnel (atelier protégé)

On peut travailler dans un atelier.

L'atelier s'appelle: atelier d'inclusion professionnel (atelier protégé).

C'est là où des personnes en situation de handicap travaillent.

Le travail est adapté aux besoins des personnes.

On peut apprendre et développer des compétences.

On peut recevoir de l'aide de professionnels (p.ex. éducateur).

Chacun peut travailler à son rythme.

Certaines personnes travaillent ensuite sur le premier marché du travail.

Les ateliers d'inclusion professionnel (ateliers protégé) aident les personnes à faire ce changement.

Les personnes avec le statut ont 2 possibilités:

- Travailler sur le premier marché du travail.
- Travailler dans un atelier d'inclusion professionnel (atelier protégé).



Les deux sont possibles.

On peut choisir ce qui convient le mieux.

Aide au travail

Au Luxembourg, il existe différentes aides.

Ces aides rendent le travail des personnes en situation de handicap plus facile.

Les employeurs ont aussi des aides.

Cela rend les lieux de travail plus accessibles.

1. Aide de l'État

L'État aide les employeurs.

L'État donne de l'argent aux employeurs qui embauchent des personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- L'État paie une partie du salaire.
- La demande d'aide est plus simple qu'avant.

Avant, il fallait déposer une nouvelle demande tous les ans.

Aujourd'hui, il faut faire la demande une seule fois.



Grâce à cette aide, l'employeur peut rendre le lieu de travail meilleur.

Par exemple :

- On peut acheter des outils pour l'ordinateur adaptés.
- On peut acheter des meubles et du matériel adaptés.
- On peut adapter le lieu pour que tout le monde puisse bien travailler.

Certaines choses sont importantes :

Le lieu de travail doit être adapté aux besoins des salariés.

Les salariés **ne** doivent **pas** s'adapter au lieu de travail.

Les salariés ont 6 jours de congés en plus par an.

Si le salarié travaille à temps partiel, il a **moins** de jours de congés en plus.

L'État peut rembourser à l'employeur le coût de ces jours de congés.

L'argent **n'est pas** la seule chose importante.

Une bonne préparation est aussi importante.

L'employeur doit connaître les besoins de la personne.

Le travail doit être adapté aux besoins de la personne.

Le responsable et les collègues doivent aussi être au courant.





© Lara Jameson /
Pexels



Comme cela, tout le monde sait comment bien travailler ensemble.

Cela aide dès le début.

Cela permet de créer un bon environnement de travail pour tout le monde.

Environnement de travail veut dire :

- le poste de travail
- les choses à faire
- les collègues
- le responsable

2. Que fait un assistant à l'inclusion ?

L'ADEM propose une aide spéciale.

Cette aide s'appelle « assistant à l'inclusion ».

L'assistant à l'inclusion aide les personnes dans leur travail.

L'assistant à l'inclusion aide :

- Les personnes en situation de handicap.
- Les personnes qui ont été longtemps en congé maladie et qui veulent reprendre le travail.
- Les employeurs.

L'assistant à l'inclusion regarde le travail :

- Qu'est-ce qui fonctionne bien ?
- Où est-ce qu'il y a des problèmes ?

L'assistant à l'inclusion fait un plan de travail :

- L'assistant à l'inclusion propose des solutions.
- L'assistant à l'inclusion aide la personne.





Le but est que :

- Le travail ensemble doit fonctionner bien et longtemps.
- Le lieu de travail doit être adapté à tout le monde.

L'aide de l'assistant à l'inclusion **n'est pas** parfaite.

Souvent, cette aide **n'est pas** bien adaptée à la personne.

Cette aide devrait être améliorée.

Il faudrait que l'aide commence plus tôt.

Il faudrait que l'aide commence avant que la personne trouve un travail.

Par exemple, dès le premier rendez-vous avec l'employeur.

Comme cela, l'employé et l'employeur savent plus tôt de quelle aide la personne a besoin.

On peut se mettre d'accord très tôt sur les adaptations à faire.

3. Qu'est-ce qu'un système de quotas ?

Un **système de quotas** est une règle.

Cette règle dit :

Un certain nombre d'emplois doivent être donnés à des personnes en situation de handicap.

Cela aide les personnes en situation de handicap à trouver plus facilement un travail.





© Romain Dancre /
Unsplash

Il y a des règles importantes pour les employeurs du **secteur public**.

Le **secteur public** veut dire :

L'employeur est l'État ou une commune.

Dans ce cas, la règle est :

Sur 100 salariés, 5 doivent être des personnes en situation de handicap.

Il existe également des règles pour les employeurs du **secteur privé**.

Le **secteur privé** veut dire :

L'employeur est une personne ou une entreprise.

Ce **n'est pas** l'État.

Ici, la taille de l'entreprise est importante.

Si une entreprise a 25 salariés ou plus, la règle est :

L'entreprise doit avoir des personnes en situation de handicap.

Toutes les entreprises doivent respecter ces règles.

Mais beaucoup d'entreprises **ne** respectent **pas** ces règles.



Aide spéciale au travail

Certaines personnes ont besoin d'une aide en plus.

Par exemple: pour trouver un travail.

Ou pour changer de travail.

Le Luxembourg propose beaucoup d'aides.

Une des aides s'appelle le reclassement.

Le reclassement

Beaucoup de personnes en situation de handicap

ne trouvent **pas** facilement de travail.

Certains emplois **ne** sont **pas** adaptés aux besoins de la personne.

Parfois, une personne peut avoir un accident ou être malade.

Dans ce cas, elle **ne** peut **plus** faire son travail.

Elle doit chercher un nouveau travail.

Le reclassement est une aide.

Il y a 2 sortes de reclassement.

1. Reclassement interne :

La personne reste dans l'entreprise.

La personne peut faire un autre travail sans changer d'entreprise.

Les choses à faire au travail sont différentes.

Le travail à faire est adapté.



2. Reclassement externe :

Parfois, l'entreprise **ne** peut **pas** adapter le poste.

La personne doit chercher un autre travail.

Ce travail est mieux adapté.

La personne reçoit une aide et un accompagnement.

Elle reçoit aussi de l'argent pour aider.

Ce nouveau travail doit être adapté aux besoins du salarié.

Ces 2 sortes de reclassement aident les personnes en situation de handicap à retrouver un travail.

Qu'est-ce que COSP HR ?

Le **COSP HR** est un programme spécial.

COSP-HR veut dire :

Centre d'Orientation Socio-Professionnelle – Handicap & Reclassement

Ce programme aide les personnes en situation de handicap dans le travail.

On peut participer à ce programme si on veut travailler ou recommencer à travailler.

L'ADEM organise ce programme.

L'ADEM travaille avec des professionnels.

Le programme dure 8 semaines.

Pendant le programme, des professionnels aident la personne.





© Marcus Aurelius /
Pexels

Les professionnels connaissent très bien la situation :

- Ils ont fait une formation spéciale.
- Ils regardent en détail ce que la personne sait faire.

Dans le programme, on apprend :

- À mieux parler.
- À chercher un travail.
- À travailler sur un ordinateur.
- À faire un nouveau travail.
- À savoir ce que l'on sait bien faire.

À la fin, on reçoit un document qui présente la personne.

Ce document dit :

- Ce que l'on sait bien faire.
- Quel travail on peut faire.
- Ce qu'on doit encore apprendre.



Qu'est-ce que ATVA ?

L'**ATVA** est un organisme.

ATVA veut dire :

L'Agence pour la Transition vers une Vie Autonome.

L'ATVA aide les jeunes en situation de handicap.

Ces jeunes reçoivent une aide pour préparer leur vie d'adulte.

Cela veut dire que :

L'ATVA aide les jeunes après l'école.

Par exemple, quand on cherche un travail.

Ou quand on veut vivre seul.

On doit aller soi-même à l'ATVA ou l'appeler.

C'est comme cela qu'on reçoit de l'aide.

L'ATVA aide à trouver une école pour apprendre un métier.

L'ATVA aide à trouver un stage.

Un stage, c'est travailler pendant peu de temps dans une entreprise.

Pendant un stage, on découvre un métier.

On peut tester un métier.

C'est une bonne idée.

Mais tout le monde **ne** peut **pas** recevoir de cette aide.

Pour le moment, l'ATVA aide seulement les jeunes.

Pour recevoir l'aide, il faut être inscrit dans un centre de compétences.

Un centre de compétences est une école pour les personnes en situation de handicap.

Ce serait bien que tous les jeunes en situation de handicap puissent recevoir une aide.



© Nick Fithen /
Unsplash

Que peut faire une personne si elle ne peut pas travailler ?

Certaines personnes **ne** peuvent **pas** travailler.

Il y a plusieurs raisons.

Par exemple :

- Elles sont malades.
- Elles sont gravement blessées.
- Elles ont un handicap important.

Dans ce cas, elles **ne** peuvent **pas** aller travailler.

Ces personnes ont besoin d'une aide.

Ces personnes ont besoin d'argent pour vivre.

Ces personnes reçoivent de l'argent de l'État.

Cet argent s'appelle : « **Revenu pour les personnes gravement handicapées.** »

Certaines personnes cherchent du travail pendant longtemps.

Mais elles **ne** trouvent **pas** de travail.

Dans ce cas, elles reçoivent de l'argent de l'État.

Cet argent s'appelle: « **Revenu pour les travailleurs handicapés** ».

Pour avoir cet argent:

– Il faut aller à l'ADEM et faire une demande.

Le service s'appelle: « **Secrétariat de la commission médicale** »

Une commission médicale, c'est:

Un groupe de spécialistes.

Les spécialistes regardent les informations sur la santé
de la personne.

Après, ils donnent une réponse sur la demande.





Résumé

Le Luxembourg aide beaucoup de personnes en situation de handicap.

Il y a plusieurs possibilités.

Par exemple :

- Les personnes peuvent demander un statut.
- Les personnes peuvent travailler sur le premier marché du travail.
- Les personnes peuvent travailler dans un atelier protégé.
- L'État donne de l'argent pour aider.
- Il y a des programmes et des personnes pour conseiller.

Mais il y a encore des problèmes :

- Des employeurs ne connaissent bien les handicaps.
- Il y a des idées fausses sur le handicap.
- Les employeurs doivent donner un travail à des personnes en situation de handicap.
- Mais les employeurs **ne** respectent **pas** cette obligation.
- Beaucoup d'aides existent seulement quand une personne en situation de handicap a déjà un travail.
- Il serait mieux de proposer de l'aide plus tôt.
- Par exemple, dès le premier rendez-vous avec l'employeur.
- Les programmes d'aide devraient aider plus de personnes.



L'inclusion professionnelle veut dire :

Tout le monde a le droit de travailler.

Le travail doit être adapté aux besoins.

Pour cela, l'argent **ne** suffit **pas**.

Les employeurs doivent adapter le travail aux besoins des personnes.

Les employeurs doivent apporter leur aide.

L'État doit apporter son aide aussi.

Les employeurs ont besoin de règles et d'un plan pour savoir quoi faire.

Les employeurs et les salariés doivent souvent se demander :

- Qu'est-ce qui fonctionne bien ?
- Qu'est-ce qui peut être mieux ?

Beaucoup de personnes pensent :

Aider les personnes en situation de handicap coûte cher.

Ce **n'est pas** vrai.



Tout le monde peut aider.

L'employeur peut trouver de nouveaux travailleurs.

C'est bien pour tout le monde.





© Karola / Pexels

Cela aide les personnes en situation de handicap.
Elles peuvent gagner leur propre argent.
Elles peuvent vivre de manière plus autonome.

La société est alors plus juste.
La société est aussi plus ouverte à tous.
L'inclusion professionnelle est un processus.
Un processus, c'est quand il y a plusieurs étapes.

Il y a toujours de nouvelles choses à faire.
Tout le monde peut aider.

C'est en travaillant ensemble que cela fonctionne bien. /



**Notre service Info & Conseil donne
des informations importantes.**

Nous aidons les personnes en situation de handicap.

Nous donnons des informations sur :

– L'emploi des personnes en situation de handicap.

– Les droits au travail.

Les droits sont des choses que l'on peut faire.

– Les obligations au travail.

Les obligations sont des choses que l'on doit faire.

– Les aides et les accompagnements.

Nous sommes neutres.

Cela signifie que nous **ne** décidons **pas** à la place des personnes.

Les personnes sont libres de choisir.

Nous sommes là pour répondre à leurs questions.

Contact :



Numéro de téléphone: **00352 366 466**



Adresse e-mail: **info@iha.lu**